

Bienne, le 7 octobre 2021

## **Publication du rapport sur la planification régionale de la politique du 3<sup>e</sup> âge**

**La planification de la politique du 3<sup>e</sup> âge dans la région de Bienne-Seeland doit adopter une perspective plus large afin de répondre aux besoins futurs. C'est l'une des principales conclusions du rapport final « Planification régionale de la politique du 3<sup>e</sup> âge Bienne-Seeland 2021–2030 ». Ce rapport contient également des recommandations de mesures concrètes. Il a été transmis aux communes membres.**

Quels sont les défis qui se posent pour la région de Bienne-Seeland dans le domaine de la politique du 3<sup>e</sup> âge et comment les communes peuvent-elles les relever ensemble ? Le rapport final « Planification régionale de la politique du 3<sup>e</sup> âge Bienne-Seeland 2021-2030 », qui vient d'être publié, fournit à la région les bases nécessaires pour répondre à ces questions. Le rapport analyse d'une part l'état actuel de la politique du 3<sup>e</sup> âge et formule par ailleurs des propositions d'amélioration. Il sera soumis pour décision aux communes de l'organisation régionale seeland.biel/bienne lors de l'assemblée générale du 9 décembre 2021.

### **Les communes doivent utiliser leur marge de manœuvre**

La dernière fois que la région s'est occupée activement de la planification de la politique du 3<sup>e</sup> âge, c'était en 2010. À l'époque, l'accent était mis sur l'amélioration de la fourniture de prestations stationnaires et ambulatoires pour la région, dont le niveau était inférieur à la moyenne cantonale. Depuis lors, la majorité des lacunes constatées ont été comblées. Les bases statistiques devraient désormais être actualisées avec le nouveau projet lancé en 2020. Il s'agissait par ailleurs de vérifier si la région fixe toujours les bonnes priorités en termes de contenu en vue de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de planification de la politique du 3<sup>e</sup> âge. Le canton (Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, DSSI) a soutenu financièrement les travaux et fourni une assistance technique.

Bien que la planification de la politique du 3<sup>e</sup> âge relève en principe de la compétence du canton, les communes et la région devraient utiliser leurs marges de manœuvre, estime Sandra Hess, mairesse de Nidau et présidente de la Conférence « Social et santé » de seeland.biel/bienne : « Il est dans notre intérêt à tous que les personnes âgées vivent chez elles de manière autonome le plus longtemps possible. Les communes peuvent également apporter une contribution avec des infrastructures adaptées, un cadre de vie adéquat et des réseaux sociaux efficaces. La région peut les soutenir dans leurs efforts et veiller à ce que tous les acteurs concernés agissent de manière coordonnée, et donc efficace. »

### **Premiers projets en 2022**

Le nouveau rapport sur la planification du 3<sup>e</sup> âge a été élaboré dans le cadre d'une procédure participative sous la direction de spécialistes du 3<sup>e</sup> âge de la Haute école spécialisée bernoise. Les communes, délégués au 3<sup>e</sup> âge et autres experts ont pu y faire part de leurs préoccupations. Il s'est avéré que la

fourniture de prestations stationnaires et ambulatoires aux personnes âgées est bonne dans la région. En revanche, la politique du 3<sup>e</sup> âge est encore souvent exclusivement associée aux seules questions sociales. Le rapport propose donc d'adopter une perspective plus large et d'agir dès lors que les communes et la région ont la possibilité de le faire.

Les premières mesures doivent être prises au cours de l'année prochaine. Il est ainsi prévu d'aider les communes à poursuivre le développement de leurs lignes directrices communales dans le domaine du 3<sup>e</sup> âge et de les aligner sur les objectifs régionaux et cantonaux en matière de planification de la politique du 3<sup>e</sup> âge. seeland.biel/bienne souhaite par ailleurs se concentrer davantage sur les aspects de la planification et de la construction adaptées aux personnes âgées afin de sensibiliser les communes. L'association souhaite également s'impliquer dans la création d'un centre de coordination afin d'améliorer la coopération entre les différents prestataires (hôpitaux de soins aigus, services de soins à domicile, soins de longue durée, etc.). Une autre proposition vise à aider les communes à rendre leurs prestations pour personnes âgées encore plus accessibles aux personnes difficiles d'accès.

### **La région comme force motrice**

La région dispose cependant de ressources très limitées pour mettre en œuvre ces mesures parmi d'autres. « Nous pouvons lancer des projets », souligne Florian Schuppli de la direction de seeland.biel/bienne, « mais ils doivent être financés par le canton, les communes et les prestataires. » C'est pourquoi la priorité est désormais donnée à des mesures réalisables en grande partie dans le cadre de structures existantes et impliquant de faibles exigences financières. Sur le long terme, le succès de la planification régionale de la politique du 3<sup>e</sup> âge dépend du soutien apporté aux initiatives par l'ensemble des protagonistes.

### **Annexe**

- » Rapport final « Planification régionale de la politique du 3<sup>e</sup> âge Bienne-Seeland 2021-2030 »

### **Renseignements**

- » Sandra Hess, présidente de la Conférence « Social et santé » et membre du comité de seeland.biel/bienne ; mairesse de Nidau  
Tél. 079 848 78 24
- » Florian Schuppli, directeur adjoint de seeland.biel/bienne et membre de la direction du projet  
Tél. 031 388 60 71 ; f.schuppli@seeland-biel-bienne.ch

**seeland.biel/bienne** est l'organisation régionale des 61 communes du Seeland. Elle met en réseau les communes et encourage la collaboration au sein de la région. La Conférence « Social et santé » est compétente pour les sujets et projets liés à la planification de la politique du 3<sup>e</sup> âge.

Informations complémentaires : [www.seeland-biel-bienne.ch/fr](http://www.seeland-biel-bienne.ch/fr)